



Blonay, le 30 septembre 2022

**Préavis N° 22-2022 concernant le rapport de gestion
et comptes 2021 de la Commune de Saint-Légier -
La Chiésaz**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 septembre 2022 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 22-2022,

où la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à l'unanimité (64 oui, 0 voix contraire et 4 abstentions), le point 1 des conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2021 tels que présentés ;

a accepté à l'unanimité (66 oui, 0 voix contraire et 2 abstentions), le point 2 des conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'exercice 2021 ;

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 septembre 2022.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président  Yves Filippozzi

 La secrétaire  Ariane Wunderli